

Le 29 avril 2020

Déchetteries intercommunales : une réouverture aux particuliers à partir du lundi 4 mai 2020 sur rendez-vous uniquement

Après plusieurs semaines de fermeture, les quatre déchetteries intercommunales (Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez) seront à nouveau accessibles aux particuliers, dans des conditions particulières toutefois.

Des horaires d'ouverture adaptés

Les quatre déchetteries seront ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, avec un jour de fermeture hebdomadaire pour chacune (le mardi à Sciez, le mercredi à Bons-en-Chablais, le jeudi à Allinges et à Douvaine). Comme habituellement, les déchetteries resteront fermées les jours fériés (8 mai, 21 mai...).

Des modalités d'accès strictement encadrées

La situation actuelle impose des mesures de fonctionnement adaptées, afin :

- de s'assurer que les filières d'évacuation des matériaux qui fonctionnent en mode dégradé puissent intervenir de façon suffisante.
- de respecter les mesures barrières

C'est pourquoi **la prise d'un rendez-vous préalable est obligatoire sur le site www.thononagglo.fr***. Les usagers devront notamment communiquer l'immatriculation de leur véhicule et le(s) type(s) de déchets qu'ils souhaitent déposer. Tous les matériaux seront collectés (sauf les encombrants et le bois le samedi - le prestataire n'étant pas en capacité d'assurer leur évacuation ce jour-là).

Les dépôts seront limités à 2m³ par rendez-vous, et chaque usager ne peut prendre qu'un rendez-vous par semaine, quelle que soit la déchetterie utilisée. Seuls trois véhicules pourront accéder simultanément au quai de déchargement, chaque véhicule ne devant pas accueillir plus de deux passagers. Les déchets devront être préalablement triés pour limiter le temps de présence dans la déchetterie, qui ne devra pas excéder 15 minutes.

Pour assurer ce déplacement, les usagers devront se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire (case à cocher : « déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité (...) »).

** Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, la prise de rendez-vous pourra se faire par téléphone au 04 50 31 25 00*

L'application des mesures barrières

Le port du masque et de gants est vivement recommandé pour les usagers, et une distance d'au moins 1 mètre devra être respectée entre toute personne (usagers, agents). Les agents de déchetterie veilleront au respect de ces mesures et ne pourront pas intervenir pour aider au déchargement. Enfin, les particuliers sont invités à apporter et utiliser leurs propres outils (pelles, balais...).

L'accueil des professionnels

A partir du 4 mai, ils auront accès aux quatre déchetteries aux mêmes jours et horaires que les particuliers. **Ils ne sont toujours pas soumis à rendez-vous mais restent soumis aux conditions mises en place depuis le 20 avril les concernant.** Il s'agit notamment de présenter impérativement une attestation de domiciliation du siège social de leur entreprise - qui doit se situer dans l'une des 25 communes de l'agglomération -, ainsi qu'un justificatif d'activité (N° SIRET, SIREN, enregistrement au RCS). Pour les entreprises dont le siège est situé en dehors du territoire, elles doivent présenter un devis portant sur un chantier réalisé là aussi dans l'une des 25 communes de l'agglomération. Les mêmes mesures barrières que les particuliers sont à adopter (port du masque, utilisation d'outils personnels...).